

assura.

**20
24**

Assura-Basis SA
Rapport annuel
2024

Assura-Basis SA en 2024

Assura-Basis SA est une société anonyme faisant partie du Groupe Assura. Active dans le domaine de l'assurance de base, elle a son siège à Pully (VD).

Activités

Au 1^{er} janvier 2025, Assura-Basis SA comptait 714'000 assurés, contre 697'000 un an plus tôt.

Au terme de l'exercice 2024, Assura-Basis SA affiche un chiffre d'affaires de CHF 3.1 mia (2023 : CHF 3.3 mia). Le résultat net progresse à CHF 26.4 mio (2023 : CHF -136.1 mio).

Cette évolution positive traduit la pertinence de la stratégie déployée par le Groupe depuis 2022, qui est centrée sur la qualité de service et l'accompagnement du patient dans le système de santé.

Outre un rééquilibrage entre volume de primes et prestations de soins remboursées, on relève un renforcement des réserves, une bonne performance des placements et des charges d'exploitation maîtrisées grâce aux efforts déployés pour contenir les coûts, tout en continuant d'investir en faveur de la qualité du service à la clientèle et du développement des activités commerciales.

Le personnel et les ressources permettant à Assura-Basis d'exercer ses activités sont mis à disposition par Figeas SA, la société de services du Groupe Assura. Au 31 décembre 2024, Figeas comptait 1'472 collaboratrices et collaborateurs en équivalent plein temps.

En raison d'une nouvelle croissance des coûts des prestations de soins, les assureurs-maladie ont, à l'automne 2024, annoncé une augmentation moyenne des primes de 6% pour 2025. La prime moyenne d'assurance de base d'Assura a connu une évolution similaire avec une augmentation moyenne de 5.8%.

Disponible depuis le 1^{er} janvier 2024, le modèle d'assurance de base PreventoMed a, d'emblée, connu un franc succès auprès des clients. Il faut dire que ce modèle répond tant au besoin de prévention des maladies qu'à celui d'avoir rapidement accès à un premier diagnostic.

En effet, PreventoMed prend en charge, sans franchise, les examens de prévention des cancers du sein, du côlon et de la prostate ainsi que les tests destinés à détecter un risque de diabète ou de maladie cardiovasculaire. Il permet aussi de s'adresser à son médecin de famille, à un centre de télémédecine 24h/24 ou, sans rendez-vous, à l'une des 360 pharmacies partenaires du modèle.

Tout au long de l'année 2024, Assura a poursuivi le développement de ses équipes de conseillères et de conseillers à la clientèle avec pour objectif de garantir la qualité de conseil et la proximité par une présence dans toute la Suisse.

Par ailleurs, soucieuse d'offrir toujours plus de simplicité à sa clientèle, Assura a adopté le système du tiers payant. Ainsi, elle prend désormais directement en charge les factures qui lui sont transmises par les médecins, pharmacies et laboratoires.

Parallèlement à cette évolution, Assura a développé une approche simple et rapide pour encourager ses clients à participer à la vérification de leurs factures de soins. Ils sont désormais invités, via leur Espace Client ou l'App Assura, à répondre à quelques questions ciblées relatives aux prestations facturées.

Depuis 2024, l'Espace Client en ligne et l'App Assura mettent aussi un vérificateur de symptômes à la disposition des assurés. Conçu par des médecins et disponible à toute heure, il offre une solution rapide, confidentielle et sécurisée pour évaluer la gravité des symptômes et la nécessité de consulter un professionnel de santé.

Également dans une logique de sensibilisation et d'information, Assura a lancé, en 2024, un site internet repensé pour offrir une expérience utilisateur optimale et de nombreux contenus portant sur des thématiques liées à la santé, à la prévention et à l'assurance-maladie.

Afin d'exprimer notre approche inclusive tout en veillant à la fluidité des textes, ce rapport alterne la double mention du masculin et du féminin et l'utilisation du masculin générique.

Perspectives

En 2025, Assura poursuit le développement de son offre dans l'assurance de base et les assurances complémentaires en privilégiant l'encouragement de la prévention et la modularité des produits. Son attention se porte aussi sur des solutions de nature à apporter de nouvelles réponses aux besoins d'orientation des clients dans le système de santé et d'accompagnement des patients vers les soins les mieux adaptés à leur situation personnelle.

Le développement des équipes de conseillères et de conseillers Assura reste aussi une priorité pour 2025, afin de garantir un conseil de proximité dans toute la Suisse.

Enfin, la volonté d'offrir un service client de premier ordre mobilise les nombreuses équipes concernées. Pour plus de simplicité et de qualité au service de la clientèle, il s'agit notamment d'optimiser les messages et informations adressés à l'assuré, de développer encore les fonctionnalités des plateformes digitales ou d'assurer une orientation toujours plus optimale de chaque client appelant nos services vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à ses questions.

Gouvernance et rémunérations

Le Conseil d'administration est nommé par l'Assemblée générale. Hormis pour les objets que la loi et les statuts réservent formellement à l'Assemblée générale, il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe et de ses sociétés. Au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'administration comptait cinq membres.

Dans le cadre des règlements qu'il édicte, il délègue à la Direction générale la mise en œuvre de la stratégie et la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe.

Le Conseil d'administration compte trois comités : le Comité d'audit et des risques, le Comité de placements et le Comité de nomination et de rémunération.

La Direction générale compte sept membres représentant les principaux domaines d'activité d'Assura et nommés par le Conseil d'administration. Elle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de la conduite des affaires et de la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe, ainsi que de la mise en œuvre, du maintien et du développement du système de contrôle interne et de gestion des risques.

La politique de rémunération du Groupe Assura repose sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans ce domaine, notamment sur un engagement à appliquer une rémunération équitable et compétitive, adaptée à chaque fonction et respectant l'égalité femmes-hommes.

Assura-Basis SA est totalement intégrée dans le Groupe Assura. Ses organes sont composés des mêmes personnes que ceux des autres sociétés du Groupe que sont Assura SA, Figeas SA et Assura Holding SA. Ainsi, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concerne l'ensemble de leurs activités au sein de ces quatre sociétés.

La rémunération des administrateurs est arrêtée par l'Assemblée générale, conjointement pour les quatre sociétés du Groupe. Elle porte sur leurs activités au sein du Conseil d'administration et de ses trois comités. Cette rémunération est fixe et ne comporte pas de part variable.

La rémunération de la Direction générale du Groupe est, quant à elle, fixée par le Conseil d'administration. Elle comporte un salaire annuel fixe, une composante salariale variable et d'autres revenus. La rémunération obtenue dans le cadre de mandats professionnels exercés pour le compte d'Assura est reversée à l'employeur. La composante variable est définie en fonction de l'atteinte d'objectifs d'entreprise, communs à l'ensemble des membres de la Direction générale, ainsi que d'objectifs individuels.

L'atteinte des objectifs d'entreprise est évaluée par le Conseil d'administration qui se détermine également quant à l'atteinte des objectifs individuels des membres de la Direction générale.

En 2024, la part du montant annuel de la rémunération en numéraire des membres du Conseil d'administration du Groupe spécifiquement liée à leur activité en faveur d'Assura-Basis SA s'élève à CHF 208'096. À noter que le nombre d'administrateurs est passé de sept à cinq membres dès le 23 mai 2024. La rémunération en numéraire la plus élevée à la charge d'Assura-Basis SA s'établit à CHF 48'358.

La rémunération 2024 des membres de la Direction générale du Groupe Assura à la charge d'Assura-Basis SA s'est élevée à un montant en numéraire de CHF 1'556'935 et à d'autres revenus de CHF 41'597. De plus, des contributions de l'employeur au titre de la prévoyance, à hauteur de CHF 254'315, ont été versées.

La rémunération la plus élevée à la charge d'Assura-Basis SA s'établit à un montant en numéraire de CHF 272'904 et à d'autres revenus de CHF 4'202. S'y ajoutent les contributions de l'employeur au titre de la prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 44'226.

À noter que le présent rapport fait état de la rémunération en numéraire des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale à la charge d'Assura-Basis SA, et non plus brute comme dans les rapports précédents. De plus, la part variable à la charge d'Assura-Basis SA est celle versée durant l'année concernée, en l'espèce 2024, et non pas la part variable due pour l'année concernée comme dans les rapports précédents.

Gestion des risques

Systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le système de gestion des risques, qui englobe le système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise, est basé sur le modèle dit des trois lignes de défense. Ce modèle définit, selon une approche systématique, le rôle des différentes fonctions essentielles du système afin qu'elles soient en mesure de collaborer de manière efficace. La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles, la deuxième par les fonctions de contrôle et la troisième par l'Audit interne.

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne se composent notamment de :

- une stratégie de risques (indiquant l'appétit au risque retenu) définie par le Conseil d'administration
- une gouvernance des risques formalisée au travers de règles internes (règlements, directives, etc.) précisant la façon dont l'entreprise s'organise
- processus documentés (par ex. : stratégie des risques, gestion des risques et contrôle interne, continuité d'activité) formalisant la mise en œuvre opérationnelle des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne
- une structure organisationnelle soutenant les processus
- personnes ayant l'expérience professionnelle requise, les connaissances techniques et l'aptitude personnelle pour exercer leurs fonctions
- un système d'information et des outils adéquats

La gouvernance en place permet de garantir la cohérence globale des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, de gérer les interactions entre les différents acteurs et de fournir un cadre pour un reporting consolidé fiable et utile au pilotage de l'entreprise.

Rôles et responsabilités des acteurs des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique de l'entreprise. Il est compétent pour tous les objets qui, selon la loi et les statuts, ne sont pas formellement dévolus à l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême d'Assura Holding SA, d'Assura-Basis SA, d'Assura SA et de Figeas SA. Le Conseil d'administration, du fait des statuts de la société et des obligations légales, définit un système de contrôle interne adéquat et le surveille.

Les exigences du Conseil d'administration concernant les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont détaillées dans un règlement spécifique.

Le Conseil d'administration définit et formalise la stratégie de risques, l'appétit et la tolérance au risque du Groupe, notamment de la société Assura-Basis SA. En outre, il surveille l'évolution des risques.

Le Comité d'audit et des risques (CAR)

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'analyser de manière approfondie et de superviser les questions relatives à la gestion des risques, au système de contrôle interne, à la gestion de la conformité, aux affaires comptables et actuarielles, à l'Audit interne ainsi qu'aux relations avec l'organe de révision (société d'audit externe). Durant l'année 2024, le Comité d'audit et des risques a tenu quatre séances.

L'organe de révision externe

L'organe de révision externe établit, chaque année, un rapport détaillé à l'intention du Conseil d'administration sur le SCI, conformément à l'article 728b alinéa 1 CO. Il atteste de l'existence du SCI relatif à la société et à la présentation des comptes.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de la mise en œuvre, du maintien et du développement des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. En leur qualité de « spécialistes métiers », les directeurs sont responsables de l'identification et de l'évaluation des risques spécifiques à leur activité et ils doivent s'assurer des contrôles en place, de leur exécution et de leur documentation, ainsi que de la mise en œuvre des actions (mesures) de réduction des risques.

L'Audit interne

L'Audit interne est une activité indépendante et objective. Il donne à la société une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer. Il évalue, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise et émet des recommandations pour renforcer leur efficacité. Il est directement rattaché au Conseil d'administration/Comité d'audit et des risques.

La fonction Compliance

La fonction Compliance comprend l'ensemble des activités permettant de s'assurer que la société, ses organes et ses collaborateurs respectent les lois et les réglementations en vigueur. Lesdites activités comprennent aussi le respect des normes internes et déontologiques en vigueur. Ses missions couvrent également le respect des dispositions qui ont trait à la protection des données. La fonction Compliance agit de manière indépendante et a un accès direct au Conseil d'administration et à la Direction générale. Finalement, la fonction Compliance gère la relation avec les autorités de surveillance (OFSP et Finma).

La fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est responsable du pilotage du processus de détermination de la stratégie des risques et de l'appétit au risque ainsi que de la mise en place et la surveillance des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle soutient les acteurs en vue d'une gestion efficace des risques, surveille le profil de risque de la société dans son ensemble et informe régulièrement au moyen de rapports à l'intention des organes. Elle conseille également les personnes chargées de la conduite de l'entreprise pour les questions liées à la gestion des risques. Le responsable de la fonction gestion des risques est invité permanent aux séances du Comité d'audit et des risques ainsi qu'aux séances du Comité de placements.

Dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle des risques et contrôles par la première ligne de défense, Assura-Basis procède au moins une fois par année à une revue de ses risques. Ce processus, piloté par la fonction gestion des risques, contribue à une actualisation du profil de risque d'Assura-Basis.

L'actuaire responsable

L'actuaire responsable est notamment responsable du contrôle et de la validation des travaux actuariels en relation avec les thèmes suivants :

- la fortune liée
- la solvabilité
- les provisions actuarielles
- les éléments actuariels des tarifs des nouveaux produits
- les adaptations tarifaires des produits existants
- les rentabilités par produit
- les planifications actuarielles

Organe de révision
KPMG SA à Lausanne

Siège social
Av. C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully

Rapport financier 2024

Le rapport annuel du Groupe Assura propose des informations complémentaires sur les activités, la gouvernance et les fonctions de supervision et de contrôle des sociétés du Groupe :
[assura.ch](#) > [A propos d'Assura](#) > [Nous connaître](#)

Bilan

Actif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Placements de capitaux			
Terrains et bâtiments		51'061'000	50'133'000
Obligations et placements semblables		834'913'597	960'994'282
Actions et placements semblables		-	45'179'594
Instruments financiers dérivés		-	14'307'834
Liquidités et placements monétaires		18'466'097	98'802'572
Total placements de capitaux		904'440'694	1'169'417'282
Comptes de régularisation	1	5'351'409	5'570'400
Créances			
Preneurs d'assurance		246'321'438	169'326'282
Agents et intermédiaires		10'695	33'292
Institutions publiques		45'433'368	39'171'627
Autres créances		6'069'267	9'053'889
Total créances	2	297'834'768	217'585'090
Liquidités		212'414'663	146'818'894
TOTAL DE L'ACTIF		1'420'041'534	1'539'391'666

Bilan

Passif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres			
Capital-actions		100'000	100'000
Réserves légales issues du bénéfice au sens strict		20'000	20'000
Réserves LAMal issues du bénéfice		240'666'465	376'799'227
Bénéfice/(-) perte de l'exercice		26'385'176	-136'132'762
Total capitaux propres		267'171'641	240'786'465
Capitaux étrangers			
Provisions techniques pour propre compte	3	511'462'097	614'477'356
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	4	29'792'234	-
Provisions non techniques		-	8'333
Provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	-
Dettes sur instruments financiers dérivés	5	10'095'663	-
Comptes de régularisation	6	37'669'823	221'958'192
Dettes			
Preneurs d'assurance		437'186'919	394'904'474
Engagements envers les prestataires de soins		18'143'028	26'606'149
Compte de passage		79'654'104	19'189'851
Agents et intermédiaires		286'211	284'635
Organisations et personnes proches		22'200'120	16'229'969
Institutions publiques		5'855'544	4'512'956
Autres dettes		524'150	433'286
Total dettes		563'850'076	462'161'320
Total capitaux étrangers		1'152'869'893	1'298'605'201
TOTAL DU PASSIF		1'420'041'534	1'539'391'666

Compte de résultat

Montants en CHF	Annexe	2024	2023
Primes acquises pour propre compte			
Primes		3'163'957'685	3'286'062'355
Déductions sur produits		-22'081'159	-24'015'981
Contributions à la promotion de la prévention des maladies (art. 19 LAMal)		-3'262'435	-3'847'570
Contributions à la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) (art. 58f LAMal)		-191'156	-269'786
Déductions sur les primes et autres contributions/subsides		506'342'344	490'710'490
Cotisations créditées et versées aux assurés		-506'342'344	-490'710'490
Total primes acquises pour propre compte		3'138'422'935	3'257'929'018
Charges de sinistres et prestations pour propre compte			
Sinistres et prestations réglés	7	-2'543'828'607	-2'636'527'539
Autres charges d'assurance		-5'776'009	-6'950'432
Variation des provisions techniques pour propre compte	8	103'015'259	97'268'998
Total charges de sinistres et prestations pour propre compte		-2'446'589'357	-2'546'208'973
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité		-29'792'234	-
Compensation des risques		-484'312'305	-736'808'814
Frais d'exploitation pour propre compte	9	-179'578'727	-175'494'315
Total résultat technique		-1'849'688	-200'583'084
Autres résultats d'exploitation			
Autres produits d'exploitation	10	574'700	441'628
Autres charges d'exploitation	11	-5'627'326	-1'323'353
Total autres résultats d'exploitation		-5'052'626	-881'725
Résultat des placements de capitaux			
Produits des placements de capitaux		65'206'835	107'918'837
Charges des placements de capitaux		-31'919'345	-42'586'790
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	-
Total résultat des placements de capitaux	12	33'287'490	65'332'047
Bénéfice/(-) perte de l'exercice		26'385'176	-136'132'762

Tableau de flux de trésorerie

Montants en CHF	2024	2023
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	26'385'176	-136'132'762
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux y c. dérivés	-13'886'118	-37'777'547
Amortissements/réévaluations des créances	25'210'515	26'606'896
Variation des provisions techniques pour propre compte	-103'015'259	-97'268'998
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	29'792'234	-
Variation des provisions non techniques	-8'333	-10'794
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-
Variation des comptes de régularisation actifs	218'991	337'930
Variation des créances	-105'460'193	1'684'346
Variation des comptes de régularisation passifs	-184'288'369	-134'591'914
Variation des dettes	101'688'756	-151'007'578
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	-223'362'600	-528'160'421
Investissements/désinvestissements dans des placements de capitaux y c. dérivés	288'958'369	384'950'853
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	288'958'369	384'950'853
Flux de trésorerie de l'activité de financement	-	-
Variation nette des liquidités	65'595'769	-143'209'568
État des liquidités au 01.01	146'818'894	290'028'462
État des liquidités au 31.12	212'414'663	146'818'894
Variation nette des liquidités	65'595'769	-143'209'568

Tableau de variation des capitaux propres

Montants en CHF	Capital-actions	Réserves légales issues du capital	Réserves LAMal issues du bénéfice	Total
Capitaux propres 01.01.2023	100'000	20'000	376'799'227	376'919'227
Perte de l'exercice	-	-	-136'132'762	-136'132'762
Capitaux propres 31.12.2023	100'000	20'000	240'666'465	240'786'465
Bénéfice de l'exercice	-	-	26'385'176	26'385'176
Capitaux propres 31.12.2024	100'000	20'000	267'051'641	267'171'641

Capital-actions

Le capital-actions est réparti en 1'000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 100.

Annexe aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Assura-Basis SA ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les comptes annuels des assureurs maladie LAMal. Assura-Basis SA applique cette norme.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation se basent sur le coût historique d'acquisition ou de revient, à l'exception des placements de capitaux. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Placements de capitaux

Terrains et bâtiments

L'évaluation des immeubles est effectuée en fonction des valeurs actuelles. Des expertises sont établies par un expert indépendant dans un intervalle de trois à six ans selon la méthode DCF « discounted cash-flow ». Les années intermédiaires, l'évaluation des immeubles est effectuée aux valeurs actuelles selon une méthode reconnue.

Obligations et placements semblables

Cette rubrique englobe les obligations ainsi que les fonds obligataires. Les obligations et les fonds obligataires sont évalués selon leur valeur de marché. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Actions et placements semblables

Les actions et fonds d'actions sont évalués selon leur valeur de marché (dernier cours boursier disponible à la date du bilan). Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être composés d'opérations de change à terme, de contrats d'options ainsi que de futures sur indices d'actions. Ils sont utilisés à des fins de couverture et sont évalués aux valeurs du marché.

Liquidités et placements monétaires

Cette rubrique englobe les liquidités affectées aux placements (valeur nominale) ainsi que les fonds monétaires (valeur de marché).

Postes en devises étrangères

La conversion des postes en devises étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les montants payés durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits de l'exercice à recevoir.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base des risques de solvabilité identifiables et également sur la base de données statistiques. Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents, en prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents. Le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal (prise en charge des actes de défaut de biens par les cantons).

Liquidités

Cette rubrique comprend les comptes postaux et bancaires liés à l'activité opérationnelle.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Depuis l'exercice 2024, une provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année.

La valeur minimale est de 0, la valeur maximale est fixée à deux fois l'Expected Shortfall pour le risque d'assurance selon le TSLAMal au début de chaque année clôturée¹.

Si le résultat actuariel est positif, la provision pour fluctuation et sécurité peut être augmentée jusqu'à la valeur maximale. Cette transaction se fait avec effet sur le résultat actuariel. Le résultat net ne doit toutefois pas devenir négatif.

Si le résultat actuariel est négatif, la provision pour fluctuation et sécurité peut être dissoute partiellement ou totalement avec effet sur le résultat actuariel.

Si une éventuelle réduction de la valeur maximale de la provision pour fluctuation et sécurité entraîne un dépassement de celle-ci, le montant excédentaire est dissous avec effet sur le résultat actuariel.

Les volatilités des risques techniques d'assurance seront ainsi atténuées.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant du passé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux a pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année.

Les taux « cibles » par véhicule de placement coté sont basés sur les taux de perte maximale sur douze mois. Un taux similaire a été appliqué sur les immeubles en valeur de marché.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste englobe les montants reçus durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les charges de l'exercice encore à payer.

Dettes

Il s'agit surtout d'obligations envers les preneurs d'assurance ou les fournisseurs de prestations. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Compte de résultat sectoriel

Assura-Basis SA ne pratique que l'assurance obligatoire des soins LAMal. Dès lors, un compte de résultat sectoriel n'est pas nécessaire.

Commentaires relatifs au bilan

1 - Comptes de régularisation actifs

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts courus	3'410'069	4'256'430
Autres actifs de régularisation	1'941'340	1'313'970
Total	5'351'409	5'570'400

2 - Créances

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Preneurs d'assurance	246'321'438	169'326'282
Agents et intermédiaires	10'695	33'292
Institutions publiques ¹	45'433'368	39'171'627
Autres créances	6'069'267	9'053'889
Total	297'834'768	217'585'090

¹ Les coûts totaux des tests Covid-19 pris en charge par l'OFSP se montent à CHF 348'925 pour 2024 (CHF 4'027'668 pour 2023). Le solde dû à ce titre par l'OFSP au 31.12.2024 est de CHF 19'300 (CHF 202'148 pour 2023).

3 - Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	Provision pour sinistres et prestations à régler LAMal
Valeur comptable au 01.01.2023	711'746'354
Constitution	-
Dissolution	-97'268'998
Valeur comptable au 31.12.2023	614'477'356
Valeur comptable au 01.01.2024	614'477'356
Constitution	-
Dissolution	-103'015'259
Valeur comptable au 31.12.2024	511'462'097

4 - Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Montants en CHF	Total
Valeur comptable au 01.01.2024	-
Constitution	29'792'234
Dissolution	-
Valeur comptable au 31.12.2024	29'792'234

¹ Cette approche reflète le volume actuel de l'effectif et son risque actuariel par rapport aux incertitudes évoquées dans l'objectif, ainsi que le décalage d'un an inhérent au cycle tarifaire.

5 - Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2024

Valeur de marché au 31.12.2024				
Montants en CHF	Type d'opération	Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	250'419	9'436'139	-9'185'720
Devises à terme EUR	Couverture change	37'105	833'677	-796'572
Devises à terme GBP	Couverture change	1'629	115'000	-113'371
Total		289'153	10'384'816	-10'095'663

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) en 2023

Valeur de marché au 31.12.2023				
Montants en CHF	Type d'opération	Actif	Passif	Total
Devises à terme USD	Couverture change	8'778'803	929'015	7'849'788
Devises à terme EUR	Couverture change	6'482'781	131'372	6'351'409
Devises à terme GBP	Couverture change	119'138	12'501	106'637
Total		15'380'722	1'072'888	14'307'834

6 - Comptes de régularisation passifs

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Compensation des risques	32'168'965	217'506'014
Autres passifs de régularisation	5'500'858	4'452'178
Total	37'669'823	221'958'192

Commentaires relatifs au compte de résultat

7 - Sinistres et prestations réglés

Montants en CHF	2024	2023
Sinistres et prestations	-3'005'965'469	-3'101'021'801
Participations des assurés aux frais	462'136'862	464'494'262
Total	-2'543'828'607	-2'636'527'539

8 - Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	2024	2023
Provision pour sinistres et prestations à régler	(-) Attribution/Dissolution103'015'259	97'268'998
Total	103'015'259	97'268'998

9 - Frais d'exploitation pour propre compte

Montants en CHF	2024	2023
Charges informatiques	-503'380	-444'657
Autres charges administratives nettes	-3'445'563	-2'202'555
Publicité et commissions	-8'690'317	-5'269'357
Indemnités pour frais administratifs, nettes	-166'939'467	-167'577'746
Total	-179'578'727	-175'494'315

10 - Autres produits d'exploitation

Montants en CHF	2024	2023
Intérêts sur les créances	454	247
Indemnités pour taxes environnementales	205'639	243'984
Autres produits d'exploitation	368'607	197'397
Total	574'700	441'628

11 - Autres charges d'exploitation

Montants en CHF	2024	2023
Intérêts sur les liquidités opérationnelles	-7'133	-2'609
Intérêts sur la compensation des risques	-4'629'863	-
Autres charges d'exploitation	-990'330	-1'320'744
Total	-5'627'326	-1'323'353

12 - Résultat des placements de capitaux

Produits des placements de capitaux Montants en CHF	Produits des placements 2024	Bénéfices réalisés 2024	Bénéfices non réalisés 2024	Total 2024
Terrains et bâtiments	2'605'017	-	1'062'000	3'667'017
Obligations et placements semblables	9'973'408	3'843'250	39'984'079	53'800'737
Actions et placements semblables	-	1'645'420	-	1'645'420
Instruments financiers dérivés	-	5'156'662	-	5'156'662
Liquidités et placements monétaires	531'049	405'950	-	936'999
Total	13'109'474	11'051'282	41'046'079	65'206'835

Charges des placements de capitaux Montants en CHF	Charges de gestion sur placements 2024	Pertes réalisées 2024	Pertes non réalisées 2024	Total 2024
Terrains et bâtiments	-747'184	-	-134'000	-881'184
Obligations et placements semblables	-	-142'861	-2'622'463	-2'765'324
Actions et placements semblables	-	-396'061	-	-396'061
Instruments financiers dérivés	-	-2'195'196	-24'403'498	-26'598'694
Liquidités et placements monétaires	-	-4	-	-4
Charges d'administration des placements	-1'278'078	-	-	-1'278'078
Total	-2'025'262	-2'734'122	-27'159'961	-31'919'345
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	-	-
Résultat des placements de capitaux	11'084'212	8'317'160	13'886'118	33'287'490

Résultat des placements de capitaux (suite)

Produits des placements de capitaux Montants en CHF	Produits des placements 2023	Bénéfices réalisés 2023	Bénéfices non réalisés 2023	Total 2023
Terrains et bâtiments	2'542'026	-	2'778'000	5'320'026
Obligations et placements semblables	11'791'725	1'186'145	47'877'024	60'854'894
Actions et placements semblables	2'853'278	8'943'046	5'293'668	17'089'992
Placements collectifs immobiliers	3'310'325	1'113'593	-	4'423'918
Instruments financiers dérivés	-	11'256'405	8'337'771	19'594'176
Liquidités et placements monétaires	635'831	-	-	635'831
Total	21'133'185	22'499'189	64'286'463	107'918'837

Charges des placements de capitaux Montants en CHF	Charges de gestion sur placements 2023	Pertes réalisées 2023	Pertes non réalisées 2023	Total 2023
Terrains et bâtiments	-1'075'049	-	-865'000	-1'940'049
Obligations et placements semblables	-	-968'057	-23'048'694	-24'016'751
Actions et placements semblables	-	-2'094'893	-2'595'222	-4'690'115
Placements collectifs immobiliers	-	-5'477'509	-	-5'477'509
Instruments financiers dérivés	-	-2'735'043	-	-2'735'043
Liquidités et placements monétaires	-	-2'116'847	-	-2'116'847
Charges d'administration des placements	-1'610'476	-	-	-1'610'476
Total	-2'685'525	-13'392'349	-26'508'916	-42'586'790
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-	-	-

Résultat des placements de capitaux	18'447'660	9'106'840	37'777'547	65'332'047
--	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Transactions avec des organisations et personnes proches

La société Figeas SA fournit des prestations de services (direction, compliance, juridique, finances, contentieux, ressources humaines, marketing, gestion clients, informatique et prestations) à Assura-Basis SA selon la convention établie.

La société Assura-Basis SA encaisse et paie toutes les transactions financières liées aux assurés d'Assura SA par le biais d'un compte courant selon la convention établie.

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
	Passif	Passif
Figeas SA	11'949'503	702'189
Assura SA	10'229'384	15'520'770
Assura Holding SA	21'233	7'010
Total	22'200'120	16'229'969
Montants en CHF	2024	2023
Volume des transactions pour prestations par société		
Figeas SA	-171'788'145	-172'075'321
Assura SA	5'766'993	2'933'076
Assura Holding SA	-284'165	-266'363
Total	-166'305'317	-169'408'608

Les comptes courants envers les sociétés liées sont rémunérés au taux de 1.50% en 2024 (1.50% en 2023).

Autres informations

Sûretés constituées en faveur de tiers

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Cautionnements (garanties de loyers)	7'303	7'270

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fortune liée	830'304'966	1'019'350'781

Engagements conditionnels

Déclaration de consentement à l'imposition de groupe TVA Figeas SA et de reconnaissance de la responsabilité solidaire.

Événements importants survenus après la date du bilan

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes du 16 avril 2025 par l'organe compétent, il ne s'est produit aucun événement postérieur significatif qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs au 31.12.2024.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Montant à disposition en CHF	2024	2023
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	26'385'176	-136'132'762
Proposition :		
Prélèvement sur les réserves LAMal issues du bénéfice	-	136'132'762
Attribution aux réserves LAMal issues du bénéfice	-26'385'176	-
Report à nouveau	-	-

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale d'Assura-Basis SA, Pully

Rapport sur l’audit des comptes annuels

Opinion d’audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d’Assura-Basis SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 21) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l’opinion d’audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l’organe de révision relatives à l’audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d’administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l’exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d’audit sur les comptes annuels ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



Assura-Basis SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 16 avril 2025

Notes

Impressum

Édition

Assura-Basis SA
Avenue C.-F. Ramuz 70
1009 Pully
assura.ch

Tirage

30 exemplaires

Avril 2025

